

Trophée

Régional et Championnat BMX

Auvergne-Rhône-Alpes 2018

1- Le Calendrier

Le Trophée Régionale et le Championnat BMX Auvergne-Rhône-Alpes se déroulent sur une seule épreuve :

Les 5 et 6 Mai 2018 sur la piste de MONTMELIAN BMX (73)

2- Le règlement

Seuls les pilotes licenciés en Auvergne-Rhône-Alpes pourront participer.

Tous les vélos devront être équipés de plaques frontale et latérale conforme au règlement en vigueur.

Sur la plaque latérale la lettre accompagnant le numéro est fortement conseillée.

Il n'y aura pas de points sur les manches qualificatives.

3- L'émargement

Pas d'émargement, ni de contrôle de licence.

L'émargement sera remplacé par une diffusion sur le site internet de la liste des pilotes et par un affichage par catégorie des pilotes. A chacun de s'assurer dans les temps, qu'il soit bien inscrit sans oublier de contrôler son numéro de pilote et que sa catégorie corresponde.

4- Les Essais

Les Essais avec grille s'effectueront par Blocs.

	Catégories	Informations	
BLOC 1	Cruisers	Garçons + Filles	PAS de Pastille
BLOC 2	Prélicencié - Poussin - Pupille	Garçons + Filles	Bleue
BLOC 3	Benjamin	Garçons + Filles	Verte
BLOC 4	Minime - Cadet	Garçons + Filles	Jaune
BLOC 5	Femme 17 et +- Homme 19/24 - Homme 25/29 - Homme 30 et +- Junior - Elite		Rouge

5- Les Horaires

Les Horaires sont donnés à titre indicatif, mais le timing peut être ajusté en fonction du nombre de participants lors de l'épreuve :

SAMEDI 5 Mai 2018			DIMANCHE 6 Mai 2018		
Essais	Blocs 1-2-3 avec Grille	10H30 à 13H00	Essais	Blocs 4 et 5 avec Grille	9H30 à 11H30
	Pause Repas	13H00 à 13H30		Pause Repas	11H30 à 12h15
Courses	Manches Blocs 1-2-3	Début 13H30	Courses	Manches Blocs 4 et 5	Début 12H15
	Phases Finales 1/8, 1/4, 1/2 et Finales			Phases Finales 1/8, 1/4, 1/2 et Finales	
REMISE des Récompenses 15 minutes après la fin des Finales			REMISE des Récompenses 15 minutes après la fin des Finales		

6- Les Engagements

L'engagement est fixé à :

- Pour une épreuve 20 pouces **OU** Cruiser :
 - o 6,00 € par pilote jusqu'à la catégorie Benjamin (Incluse)
 - o 10,00 € par pilote pour les catégories Minime et Plus
- Pour une épreuve 20 pouces **ET** Cruiser :
 - o 12,00 € par pilote

7- Les Inscriptions

Les inscriptions se feront obligatoirement par les clubs, via le logiciel CICLE WEB accessible sur le site internet de la FFC « Engagements Clubs »

Le Règlement se fera sur place auprès du secrétariat par les responsables de chaque club.

Trois courses seront mises en ligne :

- 1- Championnat Auvergne-Rhône-Alpes 20 pouces
- 2- Championnat Auvergne-Rhône-Alpes 24 pouces
- 3- Championnat Auvergne-Rhône-Alpes 20 + 24 pouces

Les inscriptions seront ouvertes 15 jours avant, jusqu'au Mercredi 25 Avril avant 20H.

Passé ce délai, une pénalité sera appliquée pour tout engagement tardif.

Le responsable de chaque club devra veiller à bien valider ses inscriptions avant la date limite.

Tout absence de pilote devra obligatoirement être signalée au responsable du secrétariat.

A partir de 10 pilotes engagés, chaque club devra fournir un arbitre par jour de course.

8- Les Catégories (Cf. Annexe-1)

Si les pilotes d'une catégorie ne sont pas assez nombreux (moins de 4 pilotes), ils seront regroupés avec la catégorie supérieure tout en gardant un classement séparé.

Pour les Filles dans les catégories Benjamin et moins, si elles sont moins de 4 pilotes dans les catégories, elles seront regroupées avec les garçons de la même catégorie, tout en gardant un classement séparé.

Pour la catégorie Elite Homme, s'il y a moins de 4 pilotes : les pilotes intégreront la catégorie Homme 19/24.

Pour la catégorie Elite Femme, s'il y a moins de 4 pilotes : les pilotes intégreront la catégorie Femme 17 et +.

Aucun sur-classement ne sera accepté.

9- Classement et Récompenses

Tous les pilotes licenciés dans le comité Auvergne-Rhône-Alpes ayant participé au Trophée ou Championnat Régional seront classés. Les résultats seront consultables sur le site du comité.

Les catégories Benjamin et moins participeront au Trophée Régional BMX Auvergne-Rhône-Alpes.

Le Championnat BMX Auvergne-Rhône-Alpes étant une épreuve officielle FFC, un titre sera décerné à partir de la catégorie Minime.

Le vainqueur de chaque catégorie du Championnat BMX Auvergne-Rhône-Alpes (à partir de 4 pilotes) se verra décerner le titre de « Champion BMX Auvergne-Rhône-Alpes ».

Pour le Trophée Régional et le Championnat BMX Auvergne-Rhône-Alpes, seuls les trois premiers de chaque catégorie recevront, sur le podium, une récompense remise par le comité Auvergne-Rhône-Alpes.

Si le club organisateur le souhaite, les cinq autres finalistes recevront une récompense, hors cérémonie protocolaire (à préciser sur invitation)

Le club pourra aussi ajouter des récompenses. A spécifier sur les invitations.

La réglementation concernant la cérémonie protocolaire sera appliquée (Cf. §6-Sanctions et appels- 6.9.005)

10- Règlement Technique

- Les pilotes ayant des licences en cours ne pourront participer au Championnat Auvergne-Rhône-Alpes.
- Le pilote doit rester en possession de sa licence. Il devra vérifier lui-même sa catégorie, son numéro de pilote et autres renseignements.
- Les titulaires d'une carte à la journée, d'une licence accueil, d'une licence Pass'Loisir ne sont pas autorisés à participer au Trophée ou au Championnat Régional Auvergne-Rhône-Alpes.
- Les responsables de club ou entraîneurs devront informer les pilotes de la réglementation FFC pour l'équipement des vélos et les tenues vestimentaires.
- Les pilotes qui se blesseraient lors des essais doivent faire établir par le médecin de l'épreuve un certificat médical et le transmettre au secrétariat de la course avant la fin de la 3^{ème} manche pour apparaître dans le classement.
- Petit rappel, les numéros dans le dos des maillots ne sont plus tolérés pour les courses Auvergne-Rhône-Alpes.

Aucun changement ne sera effectué après l'affichage des races.

La participation au Trophée et au Championnat Régional BMX est obligatoire pour permettre la qualification et participation au Challenge France 2019.

La participation au Championnat Régional BMX est obligatoire pour les pilotes nationaux.

En cas de problème médical ne permettant pas de participer à cette épreuve, merci de transmettre UNIQUEMENT au siège du Comité Auvergne-Rhône-Alpes, un certificat médical avant le Vendredi 18 Mai.

Pour la Commission BMX Auvergne- Rhône-Alpes

Michel LECHAIGNE – Président et Représentant Comité AURA Zone Ouest

Christophe ALBARET – Secrétaire et Représentant Comité AURA Zone Ouest

Stéphane CHARTIER – Membre et Représentant Comité AURA Zone Ouest

Xavier RONGERE – Membre et Représentant Comité AURA Zone Est

Stéphane REIGNIER – Membre et Représentant Comité Aura Zone Est

Nathalie MORAWIEC – Coordinatrice Auvergne-Rhône Alpes